

Réunion du 22 Janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 22 janvier à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Dominique DUMAS, Marcelle MAYONADE, Julie DORLET-PELLETIER, Martine SAINT-PAUL M. Yannick DELMAS

Membres absentes et excusées : - Mme Monique BARON a donné pouvoir à Mme Josette SERRES

- Mme Anais FROMENT a donné pouvoir à Mme Julie DORLET-PELLETIER
- M. Bernard DUBEDAT a donné pouvoir à Mme Lucette FONTANGE
- Mme Fannie TUAILLON a donné pouvoir à M. Pierre IGNACE
- Mme Adeline JOAN-GRANGE a donné pouvoir à Mme Dominique DUMAS
- M. Guy LAFORTUNE a donné pouvoir à M. Yannick DELMAS
- M. Pierre ROMIEU

Mme Julie DORLET-PELLETIER est élue secrétaire de séance.

SEANCE A HUIS CLOS

Compte tenu des mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la COVID-19,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de se prononcer sur le déroulement de la séance à huis clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le huis clos, à l'unanimité.

DELIBERATIONS

I- Opération groupée pour la réalisation de Schémas directeurs de signalétique

Contexte :

Depuis 2015, la réglementation nationale concernant la publicité et l'implantation des panneaux de signalisation informative et directionnelle s'est fortement durcie, rendant illégaux la plupart des panneaux (pré-enseignes, enseignes, panneaux publicitaires ou d'information) implantés notamment sur les principaux axes routiers. Afin d'appliquer la législation en vigueur, les DDT procèdent depuis à l'inventaire systématique de ces dispositifs non réglementaires. Suite à ces inventaires, les services de l'Etat imposent l'enlèvement des panneaux non réglementaires par les propriétaires concernés.

Afin de trouver une solution de remplacement, permettant de continuer à renseigner/guider les visiteurs vers les services et commerces présents sur l'Aubrac, tout en respectant les enjeux paysagers, le PNR dispose d'une charte signalétique élaborée en 2017. Sa mise en œuvre doit permettre d'harmoniser l'action des collectivités locales, en appliquant une ligne graphique commune conçue pour renforcer l'identité de l'Aubrac et guider les visiteurs vers les services/artisans/commerçants du territoire.

Depuis 2017, le Syndicat mixte a accompagné 31 collectivités (au cours de 2 opérations) dans la réalisation de leurs schémas directeurs de signalétique (Signalisation d'information locale, signalétique piétonne, signalétique de zones d'activités, etc.) puis dans leur application.

Realisation groupée de schémas directeurs de signalétique :

Afin de faciliter l'application de la mesure 15 de la Charte signalétique du PNR de l'Aubrac, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR a proposé à ses membres de piloter une nouvelle opération collaborative pour réaliser leur Schéma directeur de signalétique.

Dans le cadre de cette opération, le schéma directeur de chaque commune étudiée comprendra les éléments suivants :

1. Un état des lieux de la signalisation publicitaire et directionnelle implantée sur la commune, par l'inventaire exhaustif, la caractérisation et la localisation des panneaux de jalonnement (directionnels) et des pré-enseignes. Cet inventaire prendra la forme d'une base de données géolocalisées avec photographie des dispositifs et une table comprenant la nature, les dimensions, le mode d'implantation des dispositifs, l'activité signalée, ainsi que la légalité du panneau. L'intégralité des routes communales, départementales et nationales sera couverte. Tous les carrefours seront traités.
2. La définition d'un plan de jalonnement (comprenant Signalisation d'information locale et Relais d'information services). Le plan de jalonnement comprendra notamment des informations précises sur la signalisation existante à conserver ou à retirer, les nouveaux panneaux à placer, la nature de ces panneaux (nature de l'indication, type et format de panneau...), leur type et lieu exact d'implantation.
3. Le coût de la mise en place de ce jalonnement sera chiffré (niveau avant-projet sommaire) : nombre de panneaux (mâts, lames) de SIL, de RIS, de Zones d'activité...

Afin d'obtenir un schéma directeur le plus opérationnel possible, la commune devra participer activement aux travaux du prestataire retenu en listant de façon exhaustive, les équipements et services susceptibles d'intégrer le plan de jalonnement, et en apportant sa connaissance locale de la voirie et des acteurs.

Organisation du groupement d'étude :

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR propose d'accompagner les communes en pilotant un groupement de commande visant à réaliser les schémas directeurs de signalétique des communes intéressées. Ce groupement de commande permettra à la fois de solliciter les aides financières auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région et d'espérer une baisse des prix des prestations au regard du « volume » plus important du marché d'études.

Une fois le schéma directeur réalisé, chaque commune sera libre d'engager ou non la fabrication et la pose des panneaux directionnels et d'information. Une nouvelle opération groupée concernant la fabrication et la pose des panneaux pourra être proposée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR. L'acte constitutif du groupement de commande (joint à la présente délibération) précise les modalités d'organisation administrative et financière du groupement, dont certaines sont présentées ci-dessous :

- le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR sera la structure coordinatrice du groupement ;
- la CAO du Syndicat mixte assurera l'analyse et le choix du prestataire qui sera proposé aux communes membres du groupement ;
- les indemnités relatives à l'organisation et au suivi de ce groupement de commande sont fixées à 150 € par bénéficiaire. Elles permettront de couvrir les frais inhérents à cette opération (frais de publicité / marchés publics, frais de reprographie, analyse des offres, accompagnement technique...).

Il est précisé que la présente délibération vise à valider la participation de la commune au groupement de commande et ainsi à permettre au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac d'engager la phase de consultation des prestataires (marché public).

Décision du conseil municipal :

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs :

- approuve la participation de la commune au groupement de commande proposé par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac pour réaliser le schéma directeur de signalétique de la commune ;
- autorise le maire à signer l'acte constitutif de ce groupement de commande et à en régler les frais de participation ;
- désigne la CAO du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac pour effectuer le choix du prestataire qui sera proposé aux communes membres du groupement ;
- autorise le maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions ;
- désigne M. Bernard DUBEDAT comme personne référente pour suivre cette opération pour le compte de la commune.

2 - Plans de financements

• Travaux d'investissement sur la voirie locale

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux de voirie sur le centre bourg.

Suite à un état des lieux de la voirie communale, cette année, la priorité est donnée à l'axe principal d'entrée (une partie de l'Avenue Cardinal Verdier) et de sortie du centre bourg (une partie de l'Avenue de Brommat) ainsi que de la Place de Monaco.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de solliciter une demande de subvention DETR
- d'approuver le plan de financement suivant :
 - coût des travaux HT 36 047,50€
 - demande de DETR 30% 10 814,25€
 - autofinancement 70% 25 233,25€
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

• Travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries sur la voirie communale

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries sur la voirie communale.

Lors d'un état des lieux de la voirie communale, il a été retenu, en priorité la Rue des Ecoles et la Rue du Muret.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de solliciter une demande de subvention DETR
- d'approuver le plan de financement suivant :
 - coût des travaux HT 4 250€
 - demande de DETR 40% 1 700€
 - autofinancement 60% 2 550 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

- Travaux de désenclavement hivernal

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux de désenclavement hivernal.

Une partie de la Commune de Mur-de-Barrez se situe à plus de 900 mètres d'altitude et peut nécessiter l'intervention spécifique et exceptionnelle d'une entreprise spécialisée. Les conditions météorologiques de ce début d'année nous obligent à prévoir d'autres interventions.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de solliciter une demande de subvention DETR
- d'approuver le plan de financement suivant :

• coût des travaux HT	1 800€
• demande de DETR 30%	540€
• autofinancement 70%	1 260 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.
- Projet de transformation du camping municipal en aire de camping-cars

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de transformation du camping municipal en aire de camping-cars.

L'objectif est de pouvoir offrir une aire très qualitative de 20 emplacements, adaptée aux demandes de cette nouvelle cible de clientèle, et contribuer ainsi au développement de notre attractivité touristique et à conforter les activités commerciales de notre territoire.

Ce projet implique des travaux de :

- maçonnerie
- de cheminements et installation d'une borne de services
- de remise en état des bornes d'alimentation électrique des emplacements

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de solliciter des demandes de subventions
- d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES	coût HT (en €)
Travaux de maçonnerie (lots pour l'implantation des barrières d'accès et de l'automate)	9 050.00 €
Travaux de cheminements et installation d'une borne de services (vidange)	13 580.00 €
Remise en état des bornes d'alimentation électrique des emplacements	2 332.70 €
Divers et imprévus (10%)	2 496.30 €
TOTAL	27 459.00 €

RECETTES	(en €)
Région Occitanie (10%)	2 745.90 €
Fonds d'Etat (DETR) (45%)	12 356.57 €
Conseil Départemental de l'Aveyron (25%)	6 864.74 €
Autofinancement (20%)	5 491.79 €
TOTAL	27 459.00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

- **Réhabilitation d'une aire de jeux et remise en forme intergénérationnelle**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation d'une aire de jeux enfants en aire de jeux et de remise en forme intergénérationnelle.

Cette aire de jeux est située en proximité directe de la Résidence du Parc de la Corette, c'est pourquoi il nous a semblé opportun d'y associer ce partenaire pour rendre ce projet le plus intergénérationnel possible, un parcours santé seniors est ainsi envisagé.

Ce projet implique des travaux de modernisation et de sécurisation en prenant soin de valoriser l'utilisation de matériaux et de savoir-faire locaux.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de solliciter des demandes de subventions
- d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES	coût HT (en €)
Jeux enfants et mobilier urbain	39 846.50 €
Travaux de génie civil pour installation des jeux et aménagements paysagers	5 153.50 €
Maitrise d'œuvre	3 000.00 €
Divers et imprévus	2 000.00€
TOTAL	50 000.00 €

RECETTES	(en €)
Fond régional d'Innovation (40%)	15 000.00 €
Fonds d'Etat	25 000.00 €
Autofinancement (20%)	10 000.00 €
TOTAL	50 000.00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

QUESTIONS DIVERSES

Sentiers de l'Imaginaire : création d'un comité de pilotage composé de 3 représentants de chaque sentier de l'Imaginaire, 1 représentant du PNR : Monsieur Hugo RECEVEUR, 1 représentant de l'Office de Tourisme : Madame Marie VIGUIER. Ce comité de pilotage a pour mission de structurer les Sentiers entre eux, de les développer et de coordonner l'emploi du temps de Madame Nadine VIGNOLO.

Pour le sentier de l'Imaginaire de Mur-de-Barrez : Monsieur le Maire et Madame Marcelle MAYONADE représenteront la Commune (un bénévole sera désigné dans un second temps).

Le premier comité de pilotage se réunira le 4 février 2021 à Mur-de-Barrez.

- Ecole : Génération 2024 : l'Association 10^{ème} Art interviendra la semaine du 8 au 12 février 2021 sur le thème de l'olympisme : création d'une fresque avec les enfants sous le préau de l'école primaire.

Projet d'un potager.

- Fleurissement : construction d'une serre avec des matériaux récupérés qui devrait permettre de doubler le fleurissement tout en diminuant le coût (280€ cette année contre 700€ l'an passé) - Projet d'un concours de maisons fleuries
- Site internet : un budget est nécessaire pour des modules supplémentaires - toutes les données doivent être récoltées pour fin mars
- Essieu du Batut : proposition de cirque le samedi 17 juillet 2021 à Mur-de-Barrez

Séance close à 21h

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

